



## Mes droits pour licenciement inaptitude

Par **lilas1405**, le **07/11/2013 à 16:50**

bonjour

actuellement en arrêt de travail ,je vais être licenciée pour inaptitude à tous les postes avec danger immédiat(j'ai vu le médecin du travail rdv pris par mes soins),mais en tant que travailleur handicapé et maladie professionnelle reconnue mais consolidée avec séquelle à quoi ai je droit en tant que prime et préavis'  
merci infiniment de m éclairer car je suis un peu perdue

Par **P.M.**, le **07/11/2013 à 18:13**

Bonjour,

En tout cas, vous ne pouvez pas être licenciée pendant l'arrêt de travail mais lors de la visite de reprise ou éventuellement de pré-reprise mais qui le suspendra...  
Dans votre situation, l'indemnité de préavis est doublée dans la limite de 3 mois, sauf disposition plus favorable prévue à la Convention Collective, ce qui n'empêchera pas que le licenciement prenne effet au jour de sa notification...

Par **lilas1405**, le **07/11/2013 à 18:33**

merci

oui je sais que je ne peux être licenciée pendant mon arrêt maladie, par contre puisque je ne peux pas travailler car inaptitude dangers immédiat, mon employeur est tout de même obligé de me payer ce "préavis" non effectué  
et concernant la maladie pro consolidée rien de plus car en fait cette inaptitude est la suite de mes problèmes de santé liés à la maladie pro  
merci infiniment de prendre le temps de me répondre  
cordialement

Par **P.M.**, le **07/11/2013 à 18:40**

Puisque l'inaptitude sera déclarée suite à un arrêt-maladie d'origine professionnelle, l'employeur est obligé de vous indemniser le préavis même non effectué...

Par **lilas1405**, le **07/11/2013** à **18:49**

ok merci beaucoup pour tout ses renseignements  
cordialement